

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 14 DECEMBRE 2021 A 18H30**

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 14 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :  
15 décembre 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**6ème séance 2021**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, Mme RAIZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Approbation du Plan de  
Mise en Accessibilité de la  
Voirie et de l'Espace Public  
(P.A.V.E).

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme ADAM Nathalie  
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie  
Mme SCHILLINGER Stella à M. COLIN Joël

**Absente excusée** :

Mme ELI Emilie

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

N° 96/2021

Madame Marie-Hélène BENOIT, conseillère municipale en charge du handicap, demande au Conseil Municipal son approbation quant au document de P.A.V.E. (envoyé au préalable par messagerie électronique) qui a fait l'objet d'une présentation en commission « Handicap » le 19 octobre 2021.

- Vu la loi du 11 février 2005 portant sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » renforçant les obligations de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, ainsi que l'intégration des problématiques inhérentes aux différents types de handicap dans les politiques publiques et les projets d'aménagements et prescrivant une mise en accessibilité progressive du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics,

- Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

- Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

- Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Considérant que la loi prévoit la mise en œuvre d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E.) afin de diagnostiquer la voirie au regard du respect de la chaîne de déplacement et des prescriptions relatives à l'accessibilité édictées dans la loi du 11 février 2005 et la mise en accessibilité du cadre bâti avant le 1er janvier 2015.
- Considérant que l'élaboration du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics a été confiée au bureau d'études BSSI Conseils de 54320 Maxéville,

LE CONSEIL MUNICIPAL présent et représenté,

Après en avoir délibéré,

- approuve unanimement le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics tel qu'exposé,
- autorise unanimement Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise à jour de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**B. PIERRAT**